

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2022

URBANISME

36 / 22_036 - ACQUISITION DE TERRAINS AUX CONSORTS THIRIOT

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un mars

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 15 mars 2022.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES

Membres excusés :

Mathieu VIDAL donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Naïma MARENGO donne pouvoir à Michel FRANQUES
Zohra BENTAIBA donne pouvoir à Marie-Corinne FORTIN
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Gilbert HANGARD
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Bruno LAILHEUGUE

Membre(s) absent(s) :

Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

36 / 22_036 - ACQUISITION DE TERRAINS AUX CONSORTS THIRIOT

référence(s) :

Commission environnement du 9 mars 2022

Service pilote : Action foncière et autorisations d'urbanismeAutres services concernés :

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Projets urbains

Patrimoine végétal

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Bruno LAILHEUGUE**Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,**

Dans le cadre du projet d'aménagement d'ensemble du parc de Pratgraussals, la ville d'Albi a mené des négociations avec les consorts Thiriot portant sur l'acquisition de divers terrains nus leur appartenant.

Ces derniers ont donné leur accord et céderaient les parcelles mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Section	Numéro	Rue, lieu-dit	Contenance approximative	Destination des parcelles
AW	387 (p)	St Amans-St Géry	25 543 m ²	Les emprises qui seraient acquises correspondent à l'emplacement réservé ALB88 au bénéfice de la commune d'Albi en vue de l'extension du parc de Pratgraussals.
AW	266 (p)	Rue Capitaine Julia	1 888 m ²	
AW	374 (p)	37 rue Capitaine Julia	550 m ²	L'emprise qui serait acquise correspond à l'emplacement réservé ALB32 au bénéfice de la commune d'Albi en vue de la création d'un carrefour giratoire avenue Capitaine Julia
AW	388 (p)	35 rue Capitaine Julia	313 m ²	L'emprise qui serait acquise correspond à un fossé existant entre la voie et la propriété des consorts Thiriot.
AW	264 (p)	35 rue Capitaine Julia	154 m ²	Les emprises qui seraient acquises correspondent à un bassin et à une fontaine, ouvrages anciens ayant leur place dans le patrimoine communal.
AW	265	Rue Capitaine Julia	22 m ²	
AW	385	Rue Capitaine Julia	319 m ²	Cette parcelle correspond à un chemin d'accès aux parcelles AW n°264 et 265.
Total			28 789 m²	

Les emprises mentionnées feront l'objet d'un document modificatif de plan de parcelles cadastrales établi par un géomètre-expert, afin d'en déterminer les superficies exactes.

Le prix d'acquisition serait de trois cent mille euros (300 000 €). Les frais de géomètre et notariés seraient à la charge de la commune d'Albi. Les frais de diagnostics à la charge des vendeurs.

Cette acquisition se ferait aux conditions suivantes :

- En ce qui concerne la parcelle AW n°374 :

. Un accès sur la rue Capitaine Julia sera maintenu pour la partie de parcelle restant la propriété des consorts Thiriot.

. Démolition des clôtures existantes et restitution d'une nouvelle clôture (muret et grillage).

. Pose d'un portail standard en lieu et place de celui existant.

Ces travaux seraient à la charge de la commune d'Albi.

- Constitution de deux servitudes de passage à tous usages :

. L'une permettant un accès de la partie de parcelle AW n°266, restant propriété des consorts Thiriot, à la partie de la parcelle AW n°266 qui serait rétrocédée à la Commune, comme mentionné sur le plan annexé.

. L'autre permettant l'accès au reste de la parcelle AW n°264, restant propriété des consorts Thiriot à partir des parcelles AW n°385 et 264p rétrocédées à la Commune, comme mentionné en bleu sur le plan annexé.

Il est proposé d'acquérir aux consorts Thiriot l'ensemble immobilier situé dans le secteur de Pratgraussals et d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération, et notamment à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'avis du Domaine en date du 9 février 2022,

Vu la promesse de vente des consorts Thiriot en date du 15 février 2022,

Vu le projet de découpage du géomètre-expert,

Vu l'extrait du PLUi,

Vu le plan cadastral,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'acquisition aux consorts Thiriot de l'ensemble immobilier décrit dans le tableau ci-dessous, au prix de trois cent mille euros (300 000 €) :

Section	Numéro	Rue, lieu-dit	Contenance approximative
AW	387 (p)	St Amans-St Géry	25 543 m ²
AW	266 (p)	Rue Capitaine Julia	1 888 m ²

AW	374 (p)	37 rue Capitaine Julia	
AW	388 (p)	35 rue Capitaine Julia	
AW	264 (p)	35 rue Capitaine Julia	154 m ²
AW	265	Rue Capitaine Julia	22 m ²
AW	385	Rue Capitaine Julia	319 m ²
Total			28 789 m²

Les emprises mentionnées feront l'objet d'un document modificatif du parcellaire cadastral, établi par un géomètre-expert, afin d'en déterminer les superficies exactes.

Cette acquisition se fera aux conditions suivantes :

- En ce qui concerne la parcelle AW n°374 :

. Un accès sur la rue Capitaine Julia sera maintenu pour la partie de parcelle restant la propriété des consorts Thiriot.

. Démolition des clôtures existantes et restitution d'une nouvelle clôture (muret et grillage).

. Pose d'un portail standard en lieu et place de celui existant.

Ces travaux seront à la charge de la commune d'Albi.

APPROUVE

la constitution de deux servitudes de passage à tous usages :

. L'une permettant un accès de la partie de parcelle AW n°266, restant propriété des consorts Thiriot, à la partie de la parcelle AW n°266 qui serait rétrocédée à la Commune, comme mentionné sur le plan annexé.

. L'autre permettant l'accès au reste de la parcelle AW n°264, restant propriété des consorts Thiriot à partir des parcelles AW n°385 et 264p rétrocédées à la Commune, comme mentionné en bleu sur le plan annexé.

AUTORISE

Madame le Maire à accomplir toutes les démarches afférentes à cette opération jusqu'à son complet achèvement, et notamment à signer l'acte authentique.

PRÉCISE QUE

les frais de diagnostics seront à la charge des vendeurs, les frais de géomètre et notariés à la charge de la commune d'Albi.

DIT QUE

les crédits sont inscrits au chapitre 21 fonction 824 article 2111 pour l'acquisition et au chapitre 23 fonction 824 article 2313 pour les travaux – opération 839.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le 23/03/2022

 SLO

ID : 081-218100048-20220321-22_036-DE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.